
Classement de biens culturels mobiliers

A.M. 07-06-2017

M.B. 17-10-2017

A.M. 09-06-2017

La Ministre de la Culture a classé par arrêté ministériel de la Communauté française le 7 juin 2017 le buffet à double corps de l'Hôpital Notre-Dame à la Rose à Lessines, avec la qualification de trésor, conformément au décret du 11 juillet 2002 relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française.

- La Ministre de la Culture a classé par arrêté ministériel de la Communauté française le 7 juin 2017 l'ensemble de 49 modèles en verre d'animaux invertébrés marins dite collection Blaschka, avec la qualification de trésor, conformément au décret du 11 juillet 2002 relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française.

- La Ministre de la Culture a classé par arrêté ministériel de la Communauté française le 9 juin 2017 le lion sculpté d'une fontaine de la villa gallo-romaine d'Anthée, avec la qualification de trésor, conformément au décret du 11 juillet 2002 relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française.

- La Ministre de la Culture a classé par arrêté ministériel de la Communauté française le 9 juin 2017 le vase des neuf Provinces de Belgique de Léon Ledru, avec la qualification de trésor, conformément au décret du 11 juillet 2002 relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française.